

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 septembre 2014 à 20h30

Le Conseil Municipal de Saint-Augustin, dûment convoqué le 29 août 2014 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mardi 02 septembre 2014 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Sébastien HOUDAYER.

Présents : Mmes et MM Sébastien Houdayer, Martine Robiche, David Hoguet Séverine Zéléchowski, Alain Lefebvre, Patrick Gelsumini, Gérald Boulanger, Nadège Monin, Denis Durand, Nelly De Vienne, Jean-Luc Messant, Christèle Pintet, Jean-Pierre Santin, Gerhart Dehan, Céline Acker-Fournet,

Absents excusés : Bastien Gibaut pouvoir à Gerhart Dehan
Nadine Salmon pouvoir à Sébastien Houdayer
Noëlle Guilmain pouvoir à Nadège Monin

Absent : Géneviève Chaminade

Secrétaire de séance : Martine Robiche

A la demande de M. Dehan il est précisé que la délibération du TRAMY : convention pour compte de tiers avait été adoptée à l'unanimité, le procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Déplacement du monument aux Morts :

Le conseil municipal a décidé de déplacer le monument aux Morts pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'acter ce déplacement. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission MAPA s'est réunie le 27/08/2014 pour le choix des candidats :

Dépenses :

Démontage	10 120€ HT
Environnement paysage :	14 112€ HT

Recettes :

DETR :	10 646,36€
Subvention Spécifique	7 000,00€

Vote 18 voix POUR

Dénomination d'une voie communale :

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que suite au déplacement du monument aux Morts et en mémoire de la libération de Saint Augustin, la Place de la Mairie sera rebaptisée « PLACE DU 27 AOUT »

Vote 18 voix POUR

SDESM : convention financière d'enfouissement des réseaux aériens :

Monsieur le Maire donne lecture de l'avant projet sommaire concernant l'enfouissement des réseaux aériens basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de Meaux.

Le montant estimé d'après l'avant projet est :

Travaux	Coût estimé	Prise en charge SDESM	Charge Communale	TTC
Basse tension	85 492€	68 393€	17 099€ HT	20 518,80€
Eclairage public	35 211€	18 509€		16 702€
communications	67 783€			67 783€
TOTAL				105 003,80€

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Vote 17 voix POUR, 1 abstention Mme Acker-Fournet

Approuve le programme de travaux et les modalités financières,

Délègue la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage,

Demande au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communication électronique de la rue de Meaux,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique de la commune l'année de la réalisation des travaux

Autorise M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

AMF (Association des Maires de France) motion de soutien contre la baisse des Subventions :

AMF engage une action collective avec les Communes et Intercommunalités de France pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations.

L'AMF veut ainsi mobiliser les Communes et Intercommunalités pour réclamer au gouvernement le réexamen du dispositif envisagé. L'Association des Maires de France propose à l'ensemble des Maires une motion de soutien.

Vote 15 voix POUR, 3 voix contre MM. Dehan, Gibaut, Mme Acker-Fournet

Subvention de la 7^{ème} DB :

Dans le cadre de l'inauguration du nouvel emplacement du monument aux Morts, la 7^{ème} Division Blindée animera cette manifestation les 4 et 5 octobre 2014. Le montant de cette prestation s'élève à 5000€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la prestation de 5000€,

Décide de prélever la somme de 5000€ sur le chapitre 022 dépenses imprévues pour alimenter l'article 6574 subvention aux associations.

Vote 18 voix POUR.

Courrier de l'Association Aubetin Environnement

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de recours gracieux de l'association Aubetin Environnement concernant le permis de construire de M. et Mme Ducroquet, le conseil municipal en prend note.

L'accord du permis ayant été octroyé par une décision du Conseil d'Etat, de fait, la commune ne peut se soustraire à une instance juridique suprême.

Questions diverses :

M. Durand : les Moloks sont toujours pleins, M. le Maire précise qu'ils sont vidés chaque semaine.

Information : le dimanche 14 septembre 2014 aura lieu « l'opération Village Propre »

Le Samedi 11 octobre 2014 « Forum des Association »

Pour l'inauguration du monument aux Morts et de la nouvelle place les 4 et 5 octobre 2014 il sera organisé un ball trap en faveur du TELETHON.

La séance est levée à 21H50